

ECODOMEO

TOILETTES D'AVENIR



CONSEILS D'INSTALLATION

CONSEILS D'INSTALLATION

L'installation des toilettes **Ecodomeo** nécessite la création d'une pièce pour le compostage (local de compostage), adaptée à votre habitation.

Il est important de prêter une attention particulière à la réalisation de cette pièce afin qu'elle s'intègre bien à la maison, qu'elle soit adaptée à la fréquentation des toilettes et que les interventions nécessitant d'y entrer soient simples.

POSITION ET DIMENSIONS DU LOCAL DE COMPOSTAGE

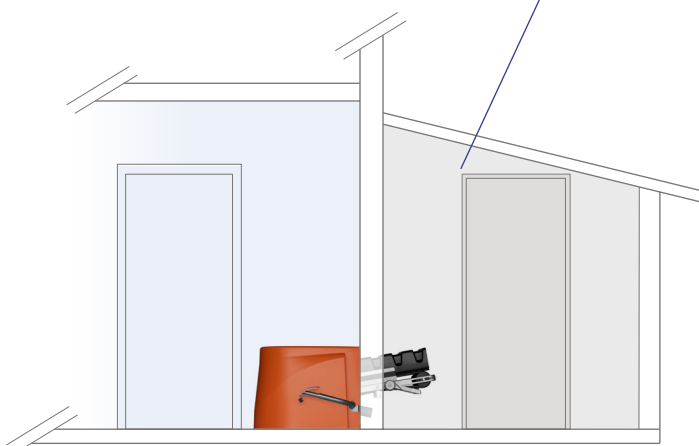
Le local de compostage se situe au même niveau que les toilettes ou au niveau en dessous et son accès doit se faire par l'extérieur de la maison. 3 longueurs de tapis permettent de répondre à toutes les situations.

LOCAL AU MÊME NIVEAU QUE LES TOILETTES

La hauteur du local de compostage est variable en fonction de 2 options possibles :

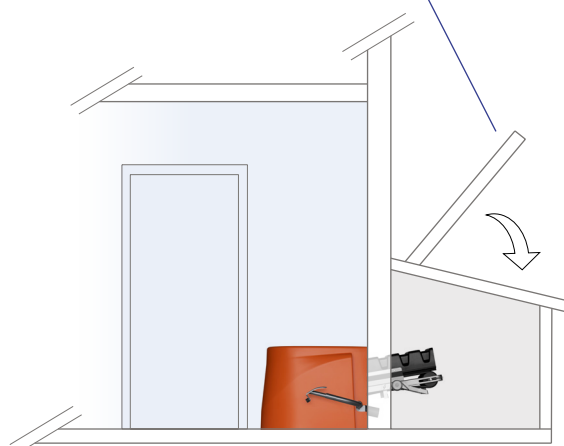
Un local dans lequel on entre

Une hauteur de 2 m est alors souhaitable.



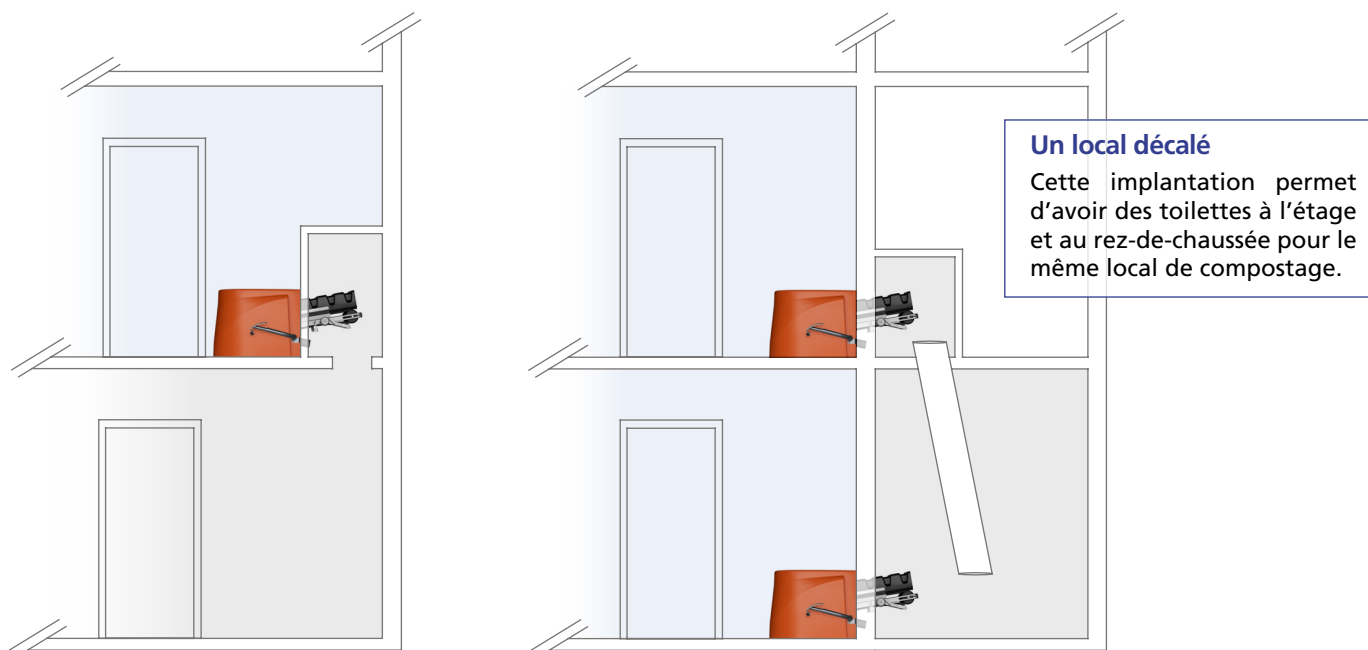
Un local dans lequel on n'entre pas

Les interventions se réalisent par le toit qui est ouvrant ou par des portes latérales. La hauteur est alors réduite au minimum, environ 70 cm au-dessus du niveau du sol des toilettes.



LOCAL UN NIVEAU EN DESSOUS

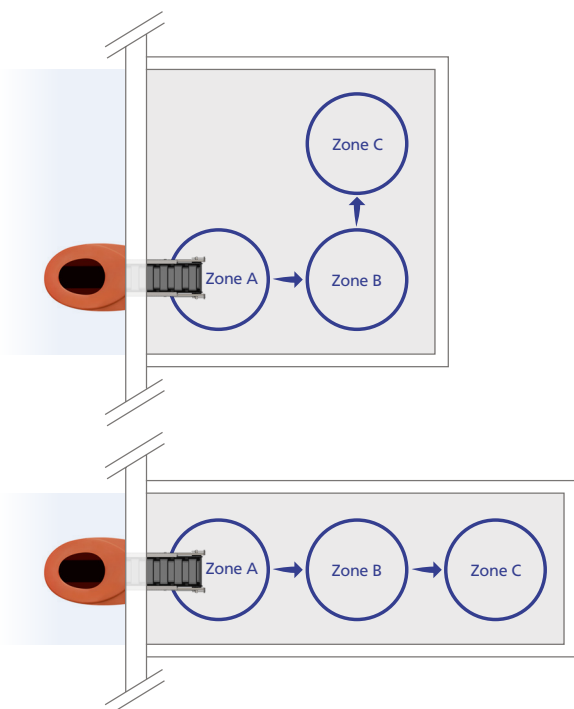
Il peut être directement en dessous ou décalé par rapport aux toilettes.



POINTS PARTICULIERS DU LOCAL DE COMPOSTAGE

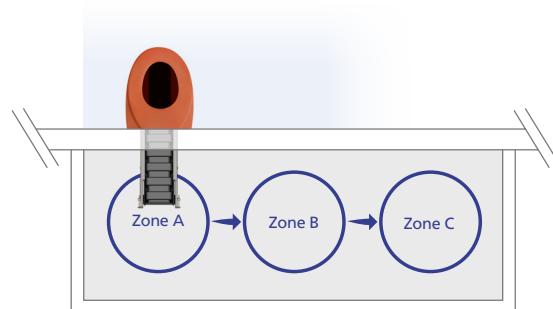
La surface au sol est décomposée en 3 zones :

- **zone A** : zone située sous l'extrémité du tapis, où arrivent les matières fraîches.
- **zone B** : la première zone de compostage sans arrivée de matières fraîches.
- **zone C** : zone de compostage final et de stockage avant évacuation.



Il est possible de réaliser son local de compostage selon 3 modèles :

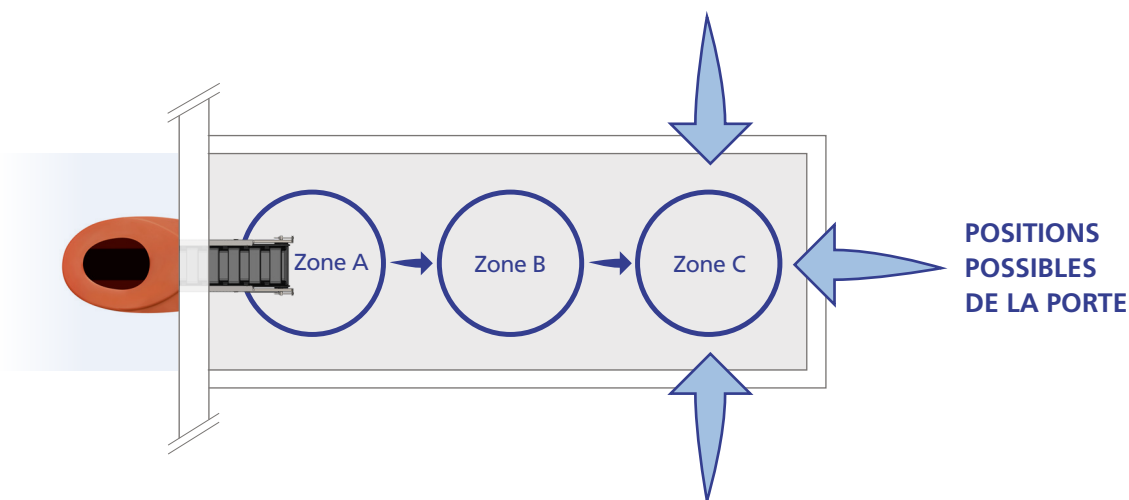
1. Un local plutôt carré
2. Un local en prolongement du tapis
3. Un local en travers par rapport au tapis.



Une surface au sol de 3 m² est alors nécessaire pour avoir suffisamment de place pour le compostage et pour rendre les interventions d'entretien moins fréquentes et plus faciles.

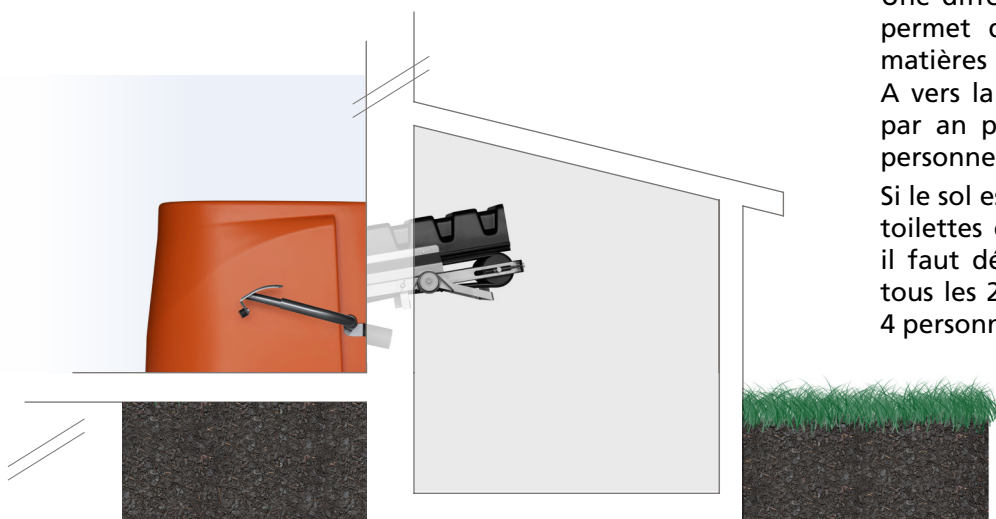
POINTS PARTICULIERS DU LOCAL DE COMPOSTAGE

La **Zone C** doit être proche de la porte d'accès à la pièce de compostage pour permettre de sortir facilement le compost, sans nécessairement avoir besoin d'entrer.



C'est avec un **croc à fumier** qu'on déplace les matières en compostage d'une zone à l'autre.

Afin de réduire le nombre d'intervention pour déplacer les tas à composter, **il est fortement conseillé d'abaisser le sol du local de compostage par rapport au niveau du sol des toilettes en particulier si la fréquentation des toilettes est importante.**



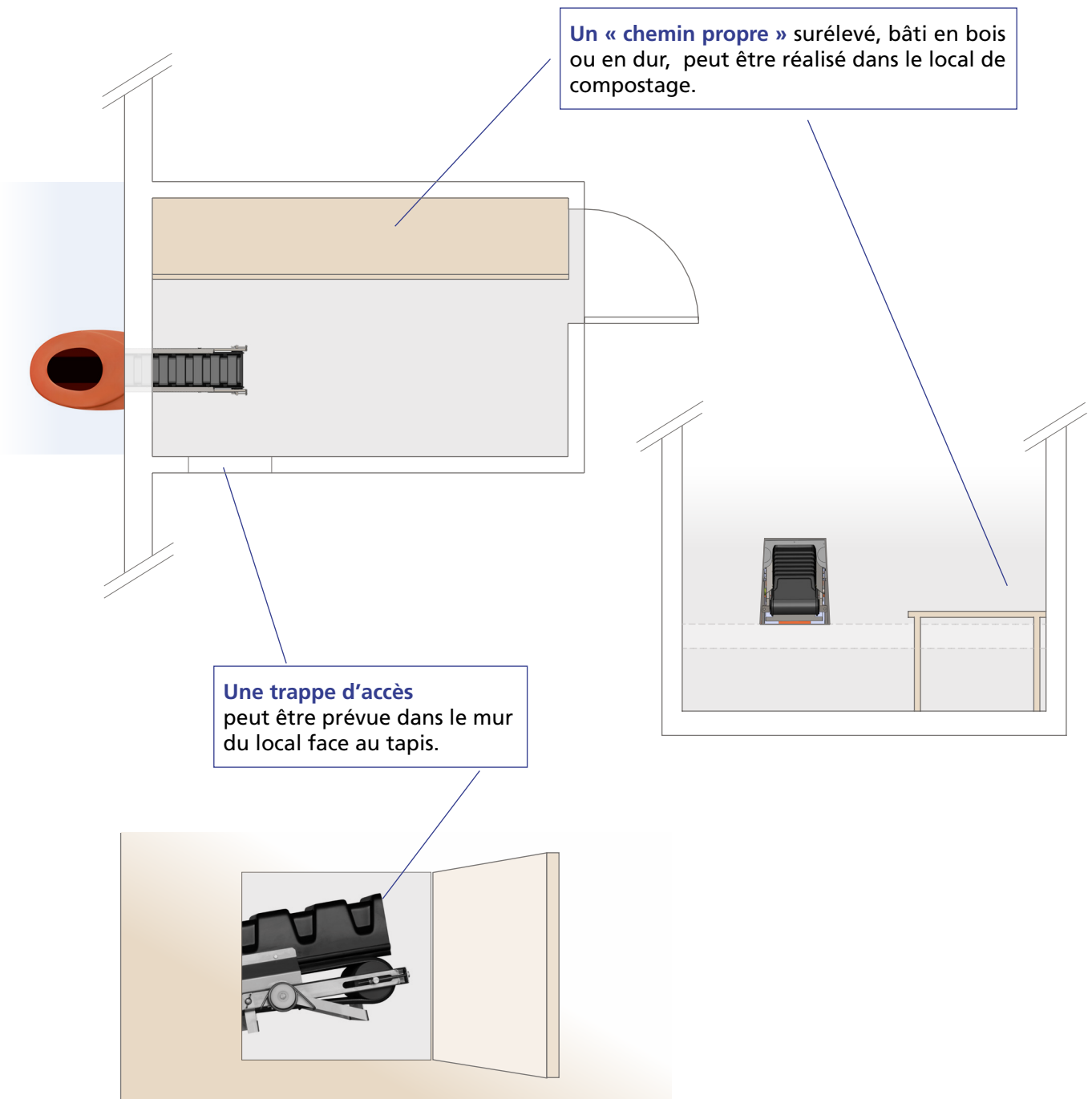
Une différence de niveau de 40 cm permet de ne déplacer le tas de matières sous le tapis (de la zone A vers la zone B) qu'une seule fois par an pour une famille de 4 à 5 personnes.

Si le sol est au même niveau dans les toilettes et le local de compostage, il faut déplacer le tas sous le tapis tous les 2 mois pour une famille de 4 personnes.

Si le local de compostage est à un niveau inférieur à celui des toilettes, la surface peut être réduite de 0,5 à 1 m² suivant la fréquentation.

1 à 2 fois par an, il faut nettoyer les racles en bout de tapis. Il est donc préférable de prévoir un accès à l'extrémité du tapis pratique et simple.

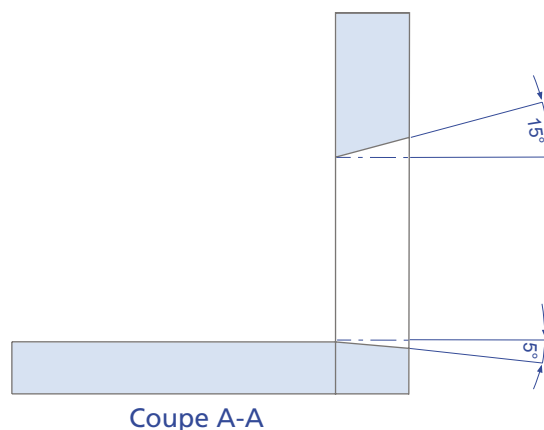
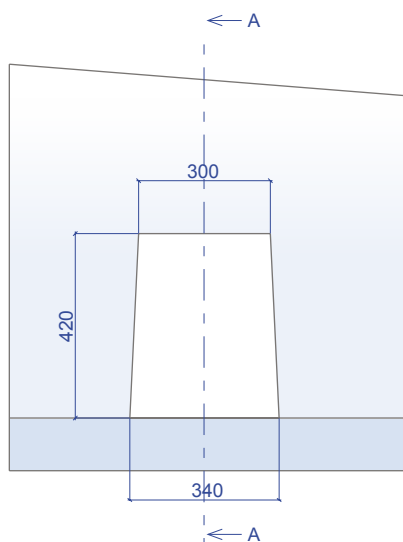
Un local de compostage est bien réussi s'il n'est pas nécessaire d'y entrer pour réaliser les interventions annuelles ou s'il n'est pas nécessaire de se vêtir de façon particulière pour les faire.



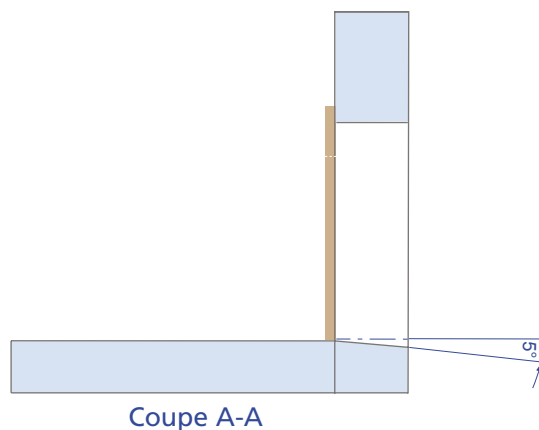
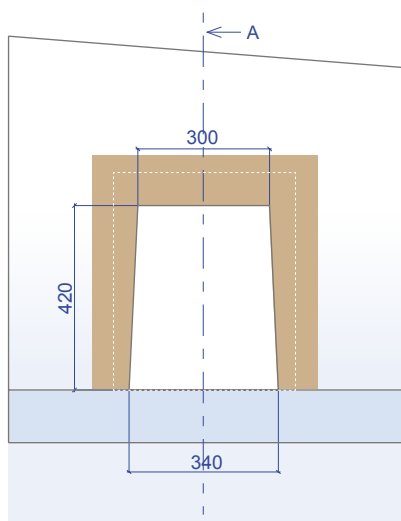
OUVERTURE DANS LE MUR À L'ARRIÈRE DES TOILETTES

Le tapis des toilettes va apporter les matières solides dans le local de compostage en passant au travers du mur situé à l'arrière du siège des toilettes.

- L'ouverture doit être conforme aux plans ci-dessous :



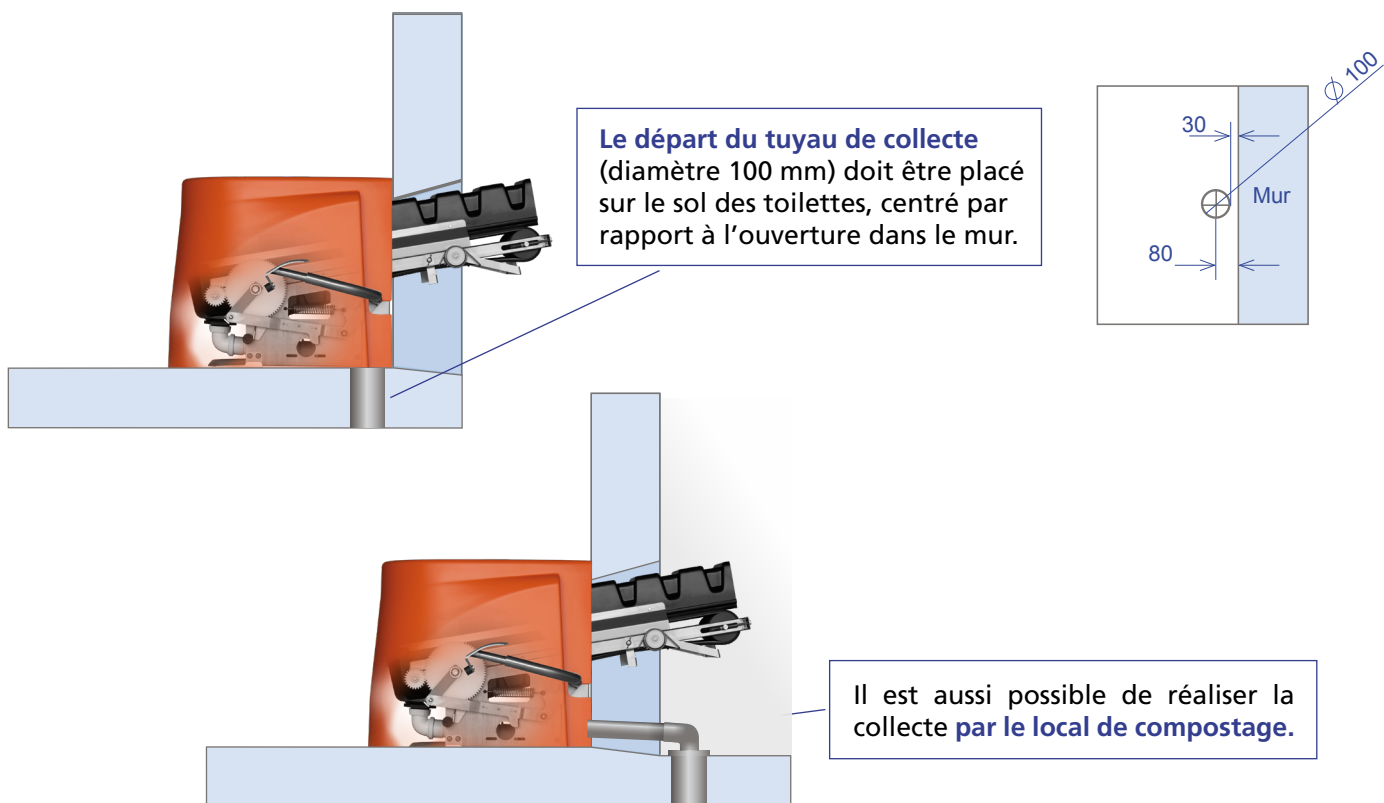
- Il est aussi possible de faire une ouverture plus grande dans le mur et d'appliquer un panneau en bois (ou dans un autre matériau) ayant une ouverture aux bonnes dimensions.



ÉCOULEMENT DES URINES

Les urines (et les eaux de nettoyage des toilettes) sont collectées sous le tapis et envoyées dans le réseau des eaux usées de l'habitation ou dans une cuve de stockage.

L'utilisation d'une cuve enterrée permet en principe un écoulement gravitaire. Une cuve hors sol nécessite généralement l'utilisation d'une pompe de relevage. La pose de 2 cuves de capacités suffisantes, permettant de stocker les urines pendant 6 mois avant vidange, va permettre d'utiliser les urines comme fertilisant dès la vidange.



VENTILATION, ÉTANCHÉITÉ À L'AIR ET ISOLATION DE LA PIÈCE DE COMPOSTAGE

Un bon fonctionnement du système de ventilation garantit l'absence d'odeur dans vos toilettes

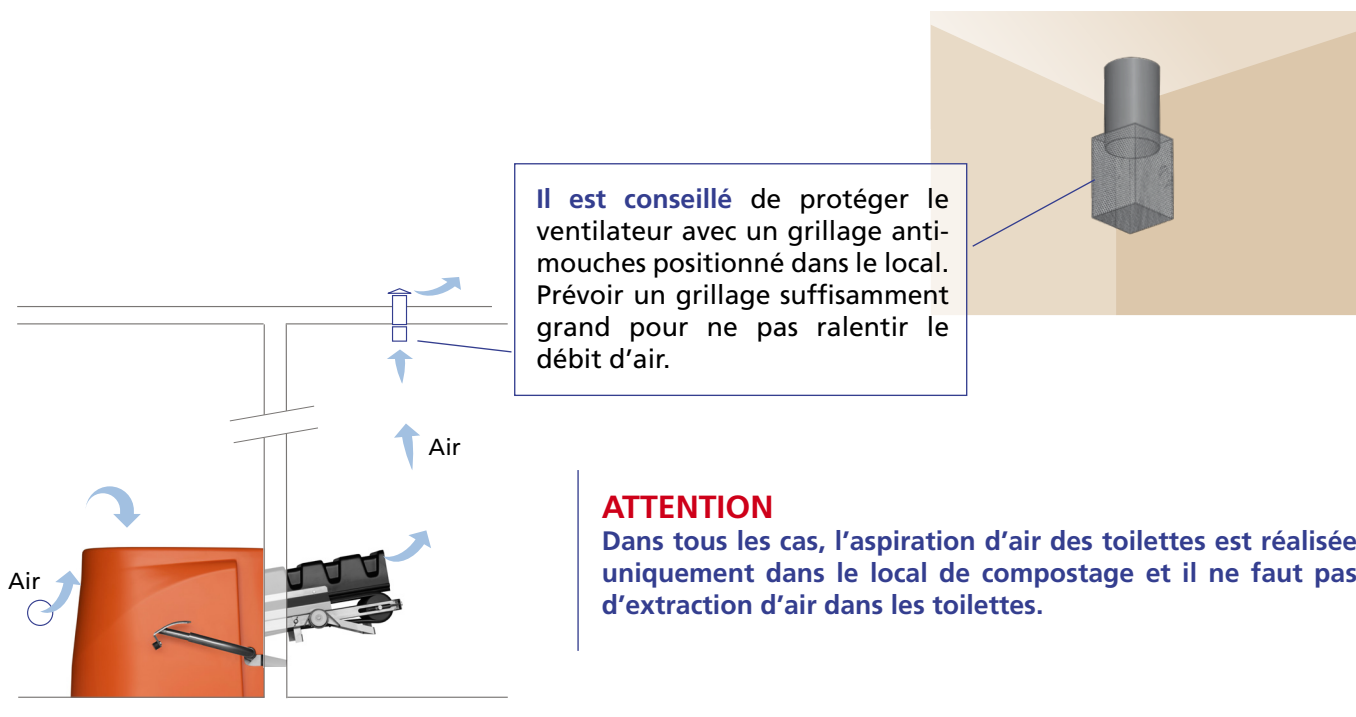
L'air circule en permanence des toilettes vers le local de compostage en passant par le siège puis il est rejeté à l'extérieur par une cheminée. Aucun air parasite ne doit venir perturber cette circulation. **Le local de compostage doit donc être étanche à l'air.** La porte qui y mène doit être bien hermétique une fois fermée, et ouvrant vers l'extérieur pour rester étanche en cas de vent. Il faut soigner particulièrement les jonctions des parois du local ainsi que la jonction entre le local et le mur de l'habitation et la jonction du local avec le sol. Si la maison est BBC ou équivalent, il faut considérer que le composteur fait partie de l'enveloppe étanche de l'habitation.

La circulation d'air est générée par un ventilateur placé dans un conduit, partant du local de compostage et débouchant au dessus du faitage de la maison, comme pour un conduit de cheminée. L'extrémité du conduit est équipée d'un chapeau pour éviter de laisser entrer la pluie et la pose d'un système auto-aspirant est un plus. Le ventilateur est placé dans le conduit à un endroit accessible pour le nettoyer une fois par an. Le placer à l'entrée du conduit dans le local de compostage est souvent la position la plus simple.

Si le bâtiment est équipé d'un système d'aspiration centralisé, il est fortement recommandé d'y raccorder l'extraction d'air du local de compostage.

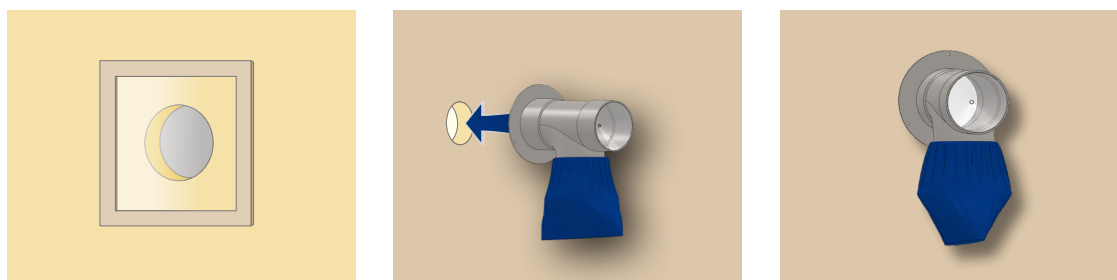
L'isolation du local de compostage n'est pas nécessaire car l'air circule toujours des toilettes vers le local puis vers l'extérieur.

Dans le cas où l'habitat est équipé d'une ventilation double flux, il est conseillé d'isoler légèrement le local de compostage (5 à 10 cm d'isolant) afin de récupérer les calories sortant par les toilettes et la chaleur dégagée par le phénomène de compostage et la pose d'un **système auto-aspirant de type Venturi** est un plus.



PIÈGE À MOUCHE

Les mouches ont un odorat très développé et elles vont inévitablement être attirées dans le local de compostage où toutes les conditions sont réunies pour leur développement. Il est important de les capter dès leur arrivée pour éviter leur développement et leur propagation. **Un piège à mouche à lumière naturelle est fourni avec le système.**



Sur un mur du local de compostage (ou sur la porte) recevant si possible le soleil dans la journée, il faut prévoir la pose d'une petite fenêtre (verre, pavé de verre ou polycarbonate) qui doit être la seule arrivée de lumière dans le local. Le plus simple est souvent de faire un trou diamètre 100 mm et fixer le vitrage à l'extérieur sur cette ouverture. Il faut ensuite fixer le piège face à la fenêtre, à l'intérieur du local. La lumière va passer par le tube du piège, les mouches seront attirées là et une fois rentrées elles ne pourront ressortir.